

Toronto, le 2 décembre 2019

Intact Corporation financière finalise l'acquisition de l'assureur spécialisé La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, et de Frank Cowan Company Limited

- Position de leadership d'Intact renforcée au Canada.
- Rapprochement de l'objectif de près de 3 G\$ en primes directes souscrites annuelles de sa plateforme nord-américaine d'assurance spécialisée
- Rendement du capital investi supérieur au seuil d'Intact et hausse immédiate du RONPA
- Solide situation financière préservée avec une marge sur le capital de plus de 1,2 G\$ après la clôture

Intact Corporation financière (TSX : IFC) a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu l'acquisition (« l'acquisition ») de La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord (« La Garantie »), ainsi que de Frank Cowan Company Limited (« Frank Cowan ») après avoir reçu toutes les approbations réglementaires.

« La clôture de cette transaction est une avancée significative vers nos objectifs stratégiques », a déclaré Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière. « Après des mois de collaboration à planifier l'intégration, nous pouvons maintenant accueillir les gens de La Garantie et de Frank Cowan dans la famille Intact. Nous continuerons de travailler ensemble dans le but de renforcer notre position de leadership au Canada, tout en nous positionnant comme un chef de file de l'assurance spécialisée en Amérique du Nord. »

Une transaction financièrement attrayante

Intact s'attend à ce que l'acquisition génère un rendement du capital investi supérieur à son seuil interne et qu'elle entraîne une hausse immédiate du résultat opérationnel net par action (RONPA), dont une hausse du RONPA d'au plus 5 % dans les 24 mois suivant la clôture.

Intact conservera une solide situation de capital à la clôture, avec une marge sur le capital estimative supérieure à 1,2 G\$, un test de capital minimal (TCM) supérieur à 195 % et un ratio de dette par rapport au capital total inférieur à 22 % à la fin de 2019. Le ratio de la dette par rapport au capital total d'Intact devrait être ramené à 20 % en 2020.

Conversion des reçus de souscription

Le paiement de 1,0 G\$ pour l'acquisition a été financé au moyen du produit net de l'émission de reçus de souscription de 461 M\$. Le solde est financé au moyen du capital excédentaire et de la dette à court terme.

À la suite de la clôture de l'acquisition, les 3 829 500 reçus de souscription émis par Intact en août 2019 seront automatiquement échangés conformément à leurs modalités, à raison d'une action ordinaire d'Intact par reçu de souscription à compter d'aujourd'hui. La négociation des reçus de souscription (TSX : IFC.R) prendra fin immédiatement, et les reçus de souscription seront radiés de la cote à la clôture des marchés aujourd'hui.

La conversion des reçus de souscription portera à approximativement 143,0 millions le nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2019, le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sera respectivement de 140,4 millions et 139,5 millions approximativement.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance incendie, accidents et risques divers (IARD) au Canada, et l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée en Amérique du Nord, avec plus de 10 milliards de dollars de primes annuelles. La société compte environ 14 000 employés à temps plein et à temps partiel qui servent plus de 5 millions de particuliers, d'entreprises et de clients du secteur public, depuis ses bureaux au Canada et aux États-Unis.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous les marques Intact Assurance et La Garantie, Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment BrokerLink, filiale en propriété exclusive, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre aussi des programmes d'assurance spécialisée aux entités publiques par l'entremise de Frank Cowan Company, filiale en propriété exclusive.

Aux États-Unis, OneBeacon Insurance Group, filiale en propriété exclusive, fournit ses produits d'assurance spécialisée par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs. Dans le présent communiqué, l'emploi du conditionnel et du futur et les expressions « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « estimer », « prédire », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variantes de ces expressions ou d'autres expressions comparables indiquent des énoncés prospectifs. Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs concernant, notamment, les futurs produits offerts et le rendement financier prévu.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la Société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants : la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie ou d'exploiter son entreprise selon les attentes actuelles de la direction; la capacité de la Société d'évaluer avec exactitude les risques liés aux contrats d'assurance qu'elle souscrit; des événements défavorables sur le marché financier ou d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les placements, les titres à taux variable et les obligations de financement de la Société aux termes de ses régimes de retraite; le caractère cyclique du secteur de l'assurance incendie, accidents et risques divers; la capacité de la direction de prévoir avec exactitude la fréquence et la gravité des sinistres, y compris dans le secteur de l'assurance automobile des particuliers en Ontario, ainsi que l'évaluation des sinistres liés aux catastrophes causées par les

conditions météorologiques difficiles et les autres sinistres liés aux conditions météorologiques; la réglementation gouvernementale conçue pour protéger les titulaires de police et les créanciers plutôt que les investisseurs; les litiges et les procédures réglementaires; la publicité négative périodique à l'égard du secteur de l'assurance; une vive concurrence; la dépendance de la Société envers les courtiers et des tiers pour vendre ses produits aux clients et pour fournir des services à la Société; la capacité de la Société de concrétiser sa stratégie d'acquisition; la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie commerciale; la capacité de la Société de réaliser les synergies découlant des plans d'intégration réussis relatifs aux acquisitions; les attentes de la direction quant aux synergies, à la conjoncture économique et commerciale future et à d'autres facteurs indiqués dans les présentes et à l'incidence de ceux-ci sur la croissance, le TRI des capitaux propres, le résultat opérationnel net par action, le TCM, le ratio de la dette sur le capital total, le ratio combiné et les autres mesures utilisées dans le cadre de l'acquisition; diverses autres mesures à prendre ou exigences à respecter relativement à l'acquisition et à l'intégration de la Société, de La Garantie et de Frank Cowan après la clôture de l'acquisition; la participation de la Société à la Facility Association (plan de répartition des risques obligatoire entre tous les participants du secteur de l'assurance) et à d'autres plans de répartition des risques obligatoires; des attaques terroristes et les événements qui s'ensuivent; la survenance d'événements catastrophiques, y compris un séisme majeur; la capacité de la Société de conserver ses cotes de crédit relatives à la solidité financière et à titre d'émetteur; l'accès au financement par emprunt et la capacité concurrentielle de la Société vis-à-vis d'importants débouchés commerciaux; la capacité de la Société de réduire le risque par l'intermédiaire de la réassurance; le succès de la Société à gérer le risque de crédit (y compris le risque de crédit lié à la santé financière des réassureurs); la capacité de la Société de contrer la fraude et/ou l'abus; la dépendance de la Société envers les systèmes de technologies de l'information et de télécommunications et la défaillance ou la perturbation éventuelles de ces systèmes, y compris le risque de cyberattaque; la dépendance de la Société envers les employés clés et la capacité de la Société de les retenir; la modification des lois ou de la réglementation; la conjoncture économique, financière et politique générale; la dépendance de la Société envers les résultats d'exploitation de ses filiales et la capacité des filiales de la Société de verser des dividendes; la volatilité du marché boursier et d'autres facteurs ayant une incidence sur le cours des titres de la Société; la capacité de la Société de couvrir l'exposition aux fluctuations des taux de change; les ventes futures d'un nombre important de ses actions ordinaires; et les modifications des lois fiscales, des conventions fiscales ou des règlements fiscaux applicables ou de leur interprétation ou de leur application.

Certains facteurs importants ou certaines hypothèses importantes sont appliqués afin de formuler ces énoncés prospectifs, notamment les suivants : le fait que les avantages prévus de l'acquisition pour ICF, y compris l'incidence sur la croissance et l'augmentation de diverses mesures financières, seront réalisés; le fait que les provisions seront renforcées à la suite de la clôture de l'acquisition; l'exactitude de certaines hypothèses en matière de coûts, y compris en ce qui concerne les questions de maintien en poste des employés; et les montants qui seront recouverts dans le cadre de certaines obligations et de certaines poursuites.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par les présentes mises en garde, par celles qui figurent à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour le trimestre, le semestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019, ainsi que par celles qui figurent dans le supplément de prospectus daté du 19 août 2019 déposé relativement au financement de l'acquisition. Ces

facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient basés, de l'avis de la direction, sur des hypothèses raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront en corrélation avec ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions et devraient prendre soigneusement en considération l'information qui précède lorsqu'ils examinent les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué. La Société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

Dans le présent communiqué, l'information concernant le RONPA, le TCM et le ratio de la dette sur le capital total futurs prévus vise à fournir au lecteur une indication des objectifs et des attentes de la direction, en date du présent communiqué, quant au rendement futur de la Société. Les lecteurs sont avertis que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société utilise tant les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») que certaines mesures non conformes aux IFRS pour évaluer le rendement. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite aux termes des IFRS et ne sont vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. À l'instar de bien des sociétés d'assurance, ICF analyse le rendement d'après les ratios de souscription comme le ratio combiné, le ratio des frais, le ratio des sinistres, le TCM et les ratios de la dette sur le capital total, ainsi que d'autres mesures financières non conformes aux IFRS, à savoir les PDS, le ratio des sinistres sous-jacent pour l'exercice en cours, le produit de souscription, le RON, le RONPA, le RCPO, le RCP, le RCPA, les résultats non opérationnels, le RPAA, les flux de trésorerie disponibles aux fins d'activités d'investissement et le rendement fondé sur le marché. Ces mesures et d'autres termes d'assurance utilisés dans le présent communiqué sont définis dans le glossaire figurant dans la section « Investisseurs » de notre site Web, au www.intactfc.com. Voir la section 27 du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour obtenir la définition et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS les plus comparables.

Relations avec les médias :

Diane Flanagan
Vice-présidente, Affaires publiques et communications
416 341-1464, poste 42218
diane.flanagan@intact.net

Relations avec les investisseurs :

Ken Anderson
Premier vice-président associé, Relations avec les investisseurs, et trésorier du groupe
1 855 646-8228, poste 87383
kenneth.anderson@intact.net